



Mairie de Vieille - Toulouse

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°2009-07 du Mercredi 25 Mars 2009 à 20 h30

Le mercredi 25 mars deux mille neuf à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 20 mars 2009, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 26 mars 2009.

Etaient présents :

Claude	MAGNES	Jean-Claude	GIUSEPPIN	Catherine	PALMATO
Christophe	CANTENOT	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Sylvie	CAVALLIER	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER
Didier	DHERS	Blandine	MONTANARI		

Absents excusés : Myriam NONNET-DELAIRE pouvoir donné à Claude MAGNES
 Eliane LOUBET pouvoir donné à Jean-Claude GIUSEPPIN
 Béatrice PACSZUSZYNSKI pouvoir donné à Brigitte LIMOUZIN
 Maxime ROTENBERG pouvoir donné à Alain PEREIRA

Secrétaire de séance : Brigitte LIMOUZIN

Ordre du jour

- 2009-07-01 FCTVA :** application du dispositif du plan de relance pour l'économie et autorisation donnée au Maire pour signer la convention à intervenir avec le Préfet de la Haute-Garonne
- 2009-07-02 Budget général et CCAS :**Vote du budget primitif 2009
Fixation des taux des impositions communales
- 2009-07-03 SDEHG :** déplacement d'un candélabre suite aux travaux de sécurisation de l'intersection du chemin de l'Oppidum (RD n° 95) et le chemin de Ventenac
- 2009-07-04 SDEHG :** rénovation du réseau d'éclairage public chemin de l'Oppidum (RD n° 95)
- 2009-07-05** Demande de subvention auprès du Conseil Régional de la Haute-Garonne relative à l'acquisition d'un logiciel spécifique pour la bibliothèque
- 2009-07-06** Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne relative à l'acquisition d'un poste informatique adapté pour l'urbanisme.
- 2009-07-07** Autorisation donnée au Maire pour signer la convention à intervenir avec l'université Paul Sabatier relative à l'accueil d'un stagiaire en Master « management du sport ».
- 2009-07-08 SICOVAL :** Modification des statuts

QUESTIONS DIVERSES

Vie des syndicats et de la communauté d'agglomération

Le maire ouvre la séance en procédant à l'élection du secrétaire de séance. Brigitte Limouzin est élue à l'unanimité et un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour de l'assemblée : modification des statuts du Sicoval.

Le projet de compte-rendu n° 2009-06 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente le dispositif de versement anticipé de la TVA dans le cadre du plan de relance de l'économie.

2009-07-01 FCTVA : Application des dispositions de l'article 1^{er} de la Loi de finance rectificative pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le Conseil,

Vu le Code général de collectivités territoriales et notamment son article L 1615-6,

Vu que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Prend acte que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004-2005-2006 et 2007 soit 80 689 €uros.

Décide d'inscrire au budget de la commune **193 135** €uros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation **de 139 %** par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat.

Autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Avant d'aborder le vote des taxes communales pour l'exercice 2009, le Maire rappelle qu'il existe dans la fiscalité locale une part régionale, une part départementale et dans certains cas une part destinée au financement de l'intercommunalité.

2009-07-02a Vote des taux des impositions communales pour l'exercice 2009

Le Conseil,

Considérant que le produit des 3 taxes communales attendu s'élève à **346 489 euros** pour l'exercice budgétaire 2009 et ne nécessite pas l'augmentation des taux fixés par le conseil municipal,

Considérant que la taxe professionnelle est collectée par la communauté d'agglomération SICOVAL,

Son président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide de maintenir les taux d'imposition pour 2009 ainsi :

Taxe d'habitation : 9.15 %

Foncier bâti : 8.16 %

Foncier non bâti : 106.21 %

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2009-07-02b Vote du budget général 2009

Le Conseil,

Après avoir examiné les documents budgétaires relatifs au budget primitif 2009,

Considérant que les sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées respectivement en dépenses et en recettes :

<i>2009</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
Dépenses	261 510.36	699 977.59
Recettes	261 510.36	699 977.59

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

DECIDE d'approuver le budget primitif 2009 « Budget général »,

DIT que le budget primitif 2009 sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2009- 07-02c Vote du budget du Centre Communal d'actions Sociales 2009

Le Conseil,

Après avoir examiné les documents budgétaires relatifs au budget primitif 2009,

Considérant que la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes :

<i>2009</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
Dépenses	2 050.00
Recettes	2 050.00

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

DECIDE d'approuver le budget primitif 2009 du Centre communal d'actions sociales.

DIT que le budget primitif sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2009-07-03 SDEHG : déplacement d'un candélabre suite aux travaux de sécurisation de l'intersection du chemin de l'Oppidum (RD n° 95) et le chemin de Ventenac

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié le déplacement d'un candélabre suite aux travaux de sécurisation de l'intersection RD95/chemin de Ventenac comprenant :

- Dépose du candélabre n°118.*
- Fourniture et pose d'un candélabre de type routier en 100W IM de h=7m.*
- Revoir la position du nouveau candélabre en fonction du projet SICOVAL.*

Le coût total de ce projet est estimé à 3 303€.

Le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 956€.

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. **S'engage** à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 956€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2009.

Le Maire indique à l'assemblée qu'il existe sur le chemin de l'Oppidum un réseau aérien, pour alimenter l'éclairage public, composé de fils nus. Outre les problèmes de sécurité posés pour l'entretien des végétaux implantés à proximité, le réseau pourrait être interrompu en cas de tempête.

2009-07-04 SDEHG : rénovation du réseau d'éclairage public chemin de l'Oppidum (RD n° 95)

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié la rénovation du réseau d'éclairage public chemin de l'Oppidum (RD 95) entre le chemin de Pichanelle et les ateliers du golf comprenant : la dépose du réseau fils nus, dépose des supports bétons existants et des commandes isolées, l'implantation de supports bois et déroulage d'un câble aérien torsadé 2x25mm², pose d'un coffret de commande éclairage public équipée d'une horloge astronomique. Coût estimé : 12 567€.

Le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 3 639€.

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

S'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 3 639€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget général 2009.

Suite à l'informatisation de la bibliothèque et dans le cadre des compétences régionales, il convient de solliciter l'aide de cette collectivité pour financer l'acquisition d'un logiciel spécifique.

2009-07-05 Demande de subvention auprès du Conseil Régional de la Haute-Garonne relative à l'acquisition d'un logiciel spécifique pour la bibliothèque

Le Conseil,

Vu l'intérêt suscité par les activités de la bibliothèque de Vieille -Toulouse fréquentée par un public de plus en plus nombreux. Considérant qu'il convient d'informatiser la gestion du stock de livres à l'aide d'un outil adapté. Vu ses précédentes délibérations se rapportant à l'informatisation de la bibliothèque et l'acquisition d'un poste informatique pour un montant TTC de 2 583.96 Euros.

Considérant que la commune n'a pas reçu d'aide financière pour acquérir un logiciel SIGB Decalog Atalante pour un montant TTC de 1 660.05 Euros

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional de la Haute-Garonne,

Charge le Maire de transmettre dans les meilleurs délais la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Castanet-Tolosan.

Le conseil général à travers ses interventions départementales peut soutenir l'acquisition de matériel informatique en apportant une aide financière.

2009-07-06 Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne relative à l'acquisition d'un poste informatique adapté pour l'urbanisme.

Le Conseil,

Vu l'évolution des SIG (système d'information géographique) et du cadastre numérique,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un poste de travail adapté au traitement de l'information géographique pour la gestion du Plan d'occupation des sols et de l'urbanisme,

Vu le devis établi par la société RSM informatique qui s'élève à 866.52 Euros HT soit 1 036.36 Euros TTC pour la fourniture et la mise en service d'un ordinateur Serius core 2 duo, disque dur 500 GO y compris clavier, écran 24'' et le transfert de données par clonage,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Inscrit un montant de 1 036.36 Euros TTC au budget général(BP 2009) de la commune pour acquérir un ordinateur Serius core 2 duo, disque dur 500 GO y compris clavier, écran 24'' d'un montant de 866.52 Euros HT soit 1 036.36 Euros TTC.

Sollicite une aide auprès du Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et de la Direction des interventions Départementales,

Dans le cadre d'une étude sur l'opportunité de créer un gymnase intercommunal, les communes proposent de confier une mission à un stagiaire de STAPS.

2009-07-07 Autorisation donnée au Maire pour signer la convention à intervenir avec l'université Paul Sabatier relative à l'accueil d'un stagiaire en Master « management du sport ».

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui explique que dans le cadre d'un projet d'étude de faisabilité d'un gymnase intercommunal (Pechbusque, Mervilla, Vigoulet-Auzil et Vieille-Toulouse) l'université P.Sabatier peut mettre à disposition un élève stagiaire UFR-STAPS de Master sport et action publique pour réaliser cette étude,

Vu le projet de convention à intervenir,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Adopte le principe de cette étude. **Autorise** le Maire à signer la convention à intervenir avec l'université P.Sabatier. **Dit** que les dépenses engagées par cette convention sont inscrites au budget communal. **Charge** le Maire de transmettre dans les meilleurs délais la présente délibération et la convention annexée au Préfet de la Haute-Garonne.

André Mangin rappelle les orientations du Grenelle de l'environnement et la nécessaire coopération des politiques communales en matière de droit des sols, élaborées et coordonnées au niveau de l'intercommunalité. Il ponctue son propos en évoquant l'inévitable désengagement des services de la DDE. Il paraît donc indispensable de mutualiser le service aux communes et de modifier les statuts du Sicoval afin de lui permettre, à l'avenir, d'instruire les autorisations du droit des sols.

2009-07-08 SICOVAL : Approbation de la modification statutaire du Sicoval

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n°2008-300 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 13 octobre 2008 ayant pour objet la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération. Cette modification est rendue nécessaire par la création d'un service mutualisé destiné à instruire les autorisations d'occuper le sol. Il indique que le service communautaire d'instruction des autorisations d'occuper le sol est destiné à apporter un service aux communes qui le souhaitent dans le respect de leurs compétences et de leur rôle de proximité vis à vis des habitants. Le processus s'est déroulé selon les étapes suivantes : **1**-Création d'un groupe de travail regroupant élus, techniciens du Sicoval et techniciens communaux chargé d'élaborer le projet de mutualisation **2** – Entretiens avec les services techniques et les élus communaux. **3** – Mise en place d'un questionnaire de consultation transmis à toutes les communes. **4** – Présentation et débat du Conseil de Communauté du 13 octobre 2008. Le Conseil de Communauté s'étant prononcé favorablement; Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2008-298 du 13 octobre 2008 approuvant la mise en œuvre d'un service d'instruction des autorisations d'occuper le sol et les nouveaux statuts correspondants. Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2008-299 du 13 octobre 2008 approuvant le mode de financement de ce service par mutualisation ; Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes concernées disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification du Sicoval pour approuver les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération. Ces nouveaux statuts entreraient en vigueur dès lors que les conditions de vote seraient réunies et l'arrêté préfectoral notifié.

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide d'approuver la modification des statuts du Sicoval.

Le Maire lève la séance à 22 heures en adressant les chaleureux remerciements de l'abbé Pimond au conseil qui a bien voulu autoriser les travaux de conformité électrique du logement mis gracieusement à sa disposition.